



VOUS AIMEREZ TRAVAILLER AVEC NOUS

Avignon, le 14 mai 2008

Monsieur,

Dans le cadre du contrôle URSSAF 2008, nous allons devoir justifier des indemnités de déplacement, que vous avez perçues durant les années 2006 et 2007.

L'URSSAF nous demande de justifier de votre lieu de résidence durant cette période, afin de vérifier la cohérence du montant des indemnités qui vous ont été versées.

C'est pourquoi, nous vous demandons, de bien vouloir nous transmettre avant le 30 mai 08, en guise de justificatif de domicile, la copie d'une quittance EDF-GDF, de loyer datant de moins de 3 mois (les factures datant de Mars 2008 ne sont pas valables)

Nous vous rappelons que sans ses justificatifs, l'URSSAF peut vous demander de restituer intégralement la somme correspondant au montant de vos indemnités de déplacement.

Nous comptons donc, sur votre collaboration, pour nous les faire parvenir au plus tôt, et vous prions de recevoir, Monsieur, nos sincères salutations.

Nom volontairement masqué
par www.jeanmichelvideau.com


Conseillère en Recrutement

3 boulevard Jaques Monod - 84000 AVIGNON
0432741964 - 0432741965